

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 3 (1895)
Heft: 9

Artikel: Les batards de Neuchâtel
Autor: Chabloz, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-5304>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

LES BATARDS DE NEUCHATEL

III

Les domaines de Jean II de Neuchâtel, qui, à la mort de son père, quitta le titre de *seigneur de Gorgier* pour prendre celui de *seigneur de Vauxmarcus*, s'étendaient des terres des barons de Grandson à l'Areuse et des rives du lac de Neuchâtel aux frontières de Bourgogne, sur des territoires qui maintenant nourrissent une population de seize à vingt mille âmes. Le représentant du comte d'Arberg, seigneur de Valangin, son beau-frère, lui cédait le pas aux Audiences générales des comtes de Neuchâtel.

L'appétit vient en mangeant, dit un proverbe. De tout temps, on a vu les premiers feudataires obliger le chef de l'Etat à compter avec eux ; l'histoire du moyen âge est pleine de faits de cette nature.

A côté des sires de Vauxmarcus, qui ambitionnaient le titre de comté et l'autorité souveraine, deux autres puissants vassaux, le seigneur de Valangin et celui de Colombier, également désiraient se rendre indépendants des comtes de Neuchâtel. A l'égard des Arberg-Valangin, descendants du comte Ulrich IV de Neuchâtel, chacun sait que la

suzeraineté des comtes de Neuchâtel semble avoir été leur perpétuel cauchemar. Quant aux prétentions des Colombier, voici ce que le comte Rodolphe de Hochberg écrivait à Antoine de Colombier : « Vous contendez à faire à Colombier une vicomté toute à part ; cela ne se fera point. » Une autre fois : « Antoine, tu te forcomptes plus qu'à sujet n'est loisible, contre ton souverain seigneur ! » En imitation du seigneur de Valangin, qui avait élevé, comme signe de souveraineté, un gibet à *quatre* piliers, il voulut juger *sous le tilleul*, contrairement aux droits des seigneurs subalternes. Le comte Rodolphe avait fort à faire pour contenir tous ces ambitieux, engagé qu'il était dans un long procès avec son *suzerain* même, Louis de Châlons. Heureusement pour lui qu'il était « un maître homme selon le monde » : il avait promptement vu où tendaient les visées de ses vassaux et les avait énergiquement réfrénées.

Tout d'abord, il n'avait pas continué à Jean II de Neuchâtel les emplois dont son père avait été revêtu ; la place de lieutenant-général du comté avait été donnée d'abord au sire de Valangin, puis, en 1469, à Antoine de Colombier, et l'on ne voyait Jean II à la cour du comte que dans les jours où son devoir de vassal l'obligeait à paraître au château de Neuchâtel.

En fait d'administration intérieure, nous savons, par les reconnaissances, que, suivant l'exemple de son père, il continuait à faire des acensements dans les montagnes de sa seigneurie de Travers et à y attirer de nouveaux francs-habergeants.

Sur ces entrefaites, la guerre avait éclaté entre les Ligues suisses et le duc Charles de Bourgogne.

Notons à ce sujet un détail intéressant qui se rattache à l'histoire de la maison de Vauxmarcus et dont nous avons déjà dit un mot. Pendant l'automne 1475, les troupes de Berne, Fribourg et Soleure, s'étant jetées sur le Pays de Vaud, taillaient en pièces tout ce qui s'opposait à leur course impétueuse. Arrivées devant Yverdon, elles menaçaient cette ville de lui faire subir le sort le plus rigoureux à cause de l'attachement qu'elle portait au comte de Romont, lorsque le comte d'Arberg Jean III, qui vivait en bonnes relations de voisinage avec elle et qui était très bien vu des Suisses, intercéda en sa faveur et obtint pour elle une capitulation honorable, la sauvant ainsi du pillage, au grand déplaisir des cruels soldats suisses.

Rappelons que Jean III de Valangin, époux de Louise de Neuchâtel-Vauxmarcus, détenait, du chef de sa femme, les biens qu'Antoinette de Bierre avait apportés à son mari, Jean I de Neuchâtel : nous savons qu'en 1476, le comte d'Arberg possédait la maison de son beau-père, à Yverdon, rue du Lac. Une série de notes du *Nécrologe* de la Chartreuse de la Lance se rattachent à cette maison : « *1^e note.* Le muid de froment et le muit de vin » légués à la chartreuse par feue Antoinette de Bierre » ont été réduits par noble seigneur Jean, comte » d'Arberg et seigneur de Valangin, à 40 bonnes » livres lausannoises, en une fois, pour achat de » revenus. — *2^e note.* Le seigneur de Valangin : des » XL livres que moi, D. Jo. Roleri, prieur de la » Lance, ai reçues de la main de discret Jacob » Borgeis, d'Orbe, receveur du susdit seigneur de » Valangin, doit encore... le susdit notaire Jacob » Borgeis est tenu de lever la lettre quand il en sera

» requis. — 3^e note. Recherche qui maintenant a
» son registre et fais lever la lettre, parce qu'autre-
» ment tu n'auras rien, ce Jacob Borgeis étant mort
» il y onze ans et au delà. — 4^e note. Item, le dit
» seigneur de Valangin nous vend un *chesal* situé
» près de notre maison d'Yverdon, pour les XL livres
» ci-dessus et XX autres livres, comme on le voit
» ailleurs. » Ce chésal était-il dans le voisinage de
la maison rue du Lac ?

En 1481, Claude d'Arberg, auquel son père avait remis l'administration de la plupart de ses seigneuries, se rendait à Yverdon, comme seigneur de Cronay, et promettait de payer, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, une rente de 4 muids de blé (qu'on convertissait en miches de pain et qu'on distribuait, le jour de la St-Jean, aux pauvres de la ville). A cette occasion, on offrit à Claude d'Arberg des *semesses* de quatre pots de vin rouge de Bourgogne.

Revenons au sire de Vauxmarcus. La tournure qu'avait prise la guerre entre le duc Charles et les Suisses avait attiré toute son attention. Par la décision de Rodolphe de Hochberg, de remettre son comté entre les mains de Messieurs des Ligues, celui-ci s'était attiré l'animadversion du duc, et malgré la présence de son fils, Philippe de Hochberg, dans les armées de Bourgogne, il suffisait peut-être d'un bon service pour s'approcher de plus près d'une position indépendante et élevée que n'avaient pu le faire son père et son aïeul.

Au lieu d'entrer dans le pays de Neuchâtel par le Vauxtravers, comme il en avait d'abord eu l'intention, le duc Charles dut passer par la baronnie de Vaud, et il se trouva bientôt devant Grandson. Il

pouvait arriver à chaque instant à Vauxmarcus, car la faible garnison suisse du château de Grandson était condamnée sans merci ni miséricorde, Charles ayant juré de l'exterminer en expiation des boucheries d'Estavayer et d'Orbe. Dans cette occurrence la position de Jean II de Neuchâtel était la même que celle de son suzerain, avec cette différence qu'il était rapproché des Bourguignons de la distance qui séparait des Suisses le comte Rodolphe.

La résolution à prendre était grave. Charles de Bourgogne était le petit-fils de ce fameux Jean-Sans-Peur que Jean I^{er} de Neuchâtel avait suivi en tant d'aventureuses expéditions, et le fils du duc Philippe-le-Bon, dont son père avait été chambellan et conseiller; lui-même, Jean II de Neuchâtel, était bien connu à la cour du Hardi, duquel il était conseiller aussi, et y entretenait des relations d'amitié avec plusieurs hauts dignitaires et avec les parents de sa femme, Louise de Menthon, fille de Jean de Menthon, chevalier, seigneur d'Aubonne, et de Colette d'Eclées.

Mais les Suisses avaient la main lourde ; c'étaient de rudes jouteurs. Jean II le savait depuis les premiers évènements des guerres de Bourgogne. Le 27 octobre précédent, la malheureuse ville d'Estavayer, en face de son château, avait été « hachée et chaplée », le seigneur Claude d'Estavayer avait été décapité par le bourreau, et, après le carnage, il ne s'y était plus trouvé que 27 bourgeois pour prêter le serment d'obéissance. Toutefois, jusque-là, le duc Charles avait été invincible...

Dans des circonstances ordinaires, nul doute que le sire de Vauxmarcus n'eût défendu à outrance son château qui se trouvait dans une position à pouvoir

résister avec succès plusieurs jours, bien qu'il n'eût qu'une garnison de 40 hommes. C'était le devoir d'un bon vassal; mais la position de Jean II se trouvait rendue difficile par le fait de ses ambitieuses visées.

Cependant Jean II semble avoir été hésitant jusqu'au dernier moment, ou peut-être voulut-il sauver les apparences et voir de quel côté, soufflerait le vent. Pendant la nuit même qui précède la reddition de Vauxmarcus, il écrit au comte Rodolphe pour lui demander le plus d'hommes possible, le priant de les lui envoyer aussi vite qu'il le pourrait. Mais le comte lui-même était fort perplexe. La phrase du chanoine historien sur le rôle de Rodolphe de Hochberg dans la bataille de Grandson, en laisse entendre long, lorsqu'on est bien au courant de la situation : « Rodolphe était » demeuré coi en la ville de Boudry, avec bonne » bande des siens, à cette fin de bailler aide et » réconfort, rière l'Areuse, aux Ligues, si male » fortune leur était advenue en la besogne de » Grandson. » Le comte de Neuchâtel ne tenait-il pas à demeurer à fleur d'eau pour suivre mieux la plus forte vague ?...

A la pointe du jour, Jean II écrivait encore à son voisin, Antoine de Colombier, lieutenant-général du comté, la lettre suivante, qui, d'après les termes mêmes, indique qu'elle était une suite d'informations :

« Tout comme je peux, je me recommande à vous. Et vous plaise savoir que depuis que je vous ai écrit, je suis averti que les Bourguignons ont délibéré d'aller demain fourrager jusqu'à Boudry et prendre ce qui y est demeuré, et puis y mettre le

feu ; en outre, d'aller jusqu'à Neuchâtel, première ville. Sur ce, je désire avoir votre bon avis et demande que je puisse avoir nouvelles de vous, et à Dieu qu'il vous donne accomplissement de tous vos bons souhaits¹.

» Ecrit à Vauxmarcus, le premier (mars 1476) vendredi.

» Le plus que tout, votre

JEHAN DE NEUFCHASTEL.»

Mais avant que le message de Jean II fût arrivé à destination, le duc Charles avait investi le château. Car à cette même heure où Jean II écrivait, le Hardi quittait Grandson avec un corps de cavalerie pour faire une reconnaissance du côté de la frontière neuchâteloise, laissant à ses capitaines le soin de veiller à l'exécution de ses ordres touchant les défenseurs de Grandson que deux de leurs compagnons, pour avoir la vie sauve, pendaient et noyaient depuis la journée précédente.

Après avoir traversé Onnens, Corcelles et Concise, il prit, un peu avant d'arriver au dessus de la Lance, les deux voies parallèles qui se joignent en cet endroit, la *Vieille Route* et le *Chemin du Moti*², la

¹ Simple formule de politesse.

² Chemin du *Moti*, appelé ainsi encore aujourd'hui parce que c'était la route que suivaient les gens de la seigneurie de Vauxmarcus pour aller au culte, à Concise. Ces deux chemins et celui de la *Vy de l'Etrâ*, qui longe le petit vallon de Vernéaz, à une bonne portée de fusil de Vauxmarcus, furent les trois routes seules que suivirent les Suisses pour attaquer les Bourguignons, le 2 mars. Je les ai trouvées existant, au moins en partie, comme en 1476. La version qui fait passer une partie des Suisses par Provence et derrière le Mont-Aubert, pour venir déboucher sur Fiez est le résultat d'une confusion : il s'agit simplement ici de la *Vy de l'Etrâ*, qualifiée de chemin des hauteurs, tandis que la *Vieille Route* passait par Bevaix, Chez-le-Bart, Saint-Aubin, Sauges et le bas de Vauxmarcus.

première arrivant devant le château de Vauxmarcus (elle passe au pied), la seconde débouchant plus haut et sur le bourg même.

Le pont-levis était baissé, la porte ouverte, et Jean II, tête nue, lui offrait sa soumission et ses services. Le duc mit pied à terre et fit honneur aux rafraîchissements qui lui furent présentés. Une espèce de conseil fut tenu dans la grande salle (dite aujourd’hui *des Tableaux*) à la suite duquel on prit pour première ligne de défense, dans le mouvement du lendemain, le profond ravin de *La Vaux* dont le château de Vauxmarcus commande l’extrême inférieure, et le *Pont-Porret*, placé aujourd’hui sur une simple charrière, la romaine *Vy de l’Etrâ*, l’autre extrémité. On savait que les gens des Ligues se trouvaient en partie à Neuchâtel et se rapprochaient de l’Areuse; la rencontre aurait probablement lieu sur la terre de Gorgier. — Rosimboz fut préposé à la garde du château de Vauxmarcus et de cette ligne de défense, avec 500 gens d’armes, parmi lesquels plusieurs membres du conseil du duc, dit-on. Ce qui explique pourquoi les chroniqueurs disent que le premier choc du lendemain eut lieu sur territoire neuchâtelois, Rosimboz ayant sans doute échelonné cette avant-garde de cavalerie en vent de cette ligne sur la pente en aval du vallon de Vernéaz, et dans ce vallon, jusqu’au Pont-Porret, près duquel eut lieu la première rencontre des belligérants, et peut-être sur la *motte* fortifiée dite *Redoute des Bourguignons* ou *du Bois-Renaud*.

Puis Jean II accompagna le duc à son camp, à Grandson, où tous les ordres furent donnés pour la marche en avant, le 2 mars. Le chanoine chroniqueur Hugues de Pierre cite, comme une noire

calomnie répandue plus tard par Jean II chez les Suisses, la rumeur publique qui accusait le fils du comte, Philippe de Hochberg, de n'avoir point du tout intercédé en faveur des 412 hommes de la garnison de Grandson mis à mort, et même d'avoir applaudi à cet acte de cruelles représailles. Il racontait tout au long (au dire de Samuel de Pury, qui a lu cette chronique avant qu'elle eût été brûlée dans l'incendie de 1714) comment, malgré les pressants avis du comte Rodolphe, Jean II de Neuchâtel avait déserté la cause des Ligues pour se jeter dans le parti de Bourgogne, et comment, s'attendant à être bien accueilli à Grandson par le jeune Philippe, il n'en reçut que reproches et marques de froideur. Le chroniqueur accusait aussi Jean II d'avoir répandu parmi les Suisses ces avis tendant à compromettre et à rendre suspect le comte Rodolphe, qui amenèrent plus tard les compagnons de la *Bande joyeuse* à vouloir rançonner le vieillard équivoque régnant à Neuchâtel.

Ce récit du chanoine chroniqueur est évidemment entaché d'exagération, tout au moins au regard des relations de Philippe de Hochberg et de Jean II, et j'aurai l'occasion d'y revenir en parlant de l'amitié qui unit les fils de Jean de Neuchâtel à Philippe de Hochberg. Mais les dires de Hugues de Pierre sont précieux à noter, en ce sens qu'ils montrent bien qu'une profonde mésintelligence existait entre le comte Rodolphe et Jean II, et que ce n'est pas fortuitement qu'on l'avait laissé exposé aux premiers coups de l'ennemi, avec sa faible garnison de 40 hommes.

Chacun connaît le résultat de la bataille de

Grandson. Philippe de Hochberg et Jean de Neuchâtel participèrent à la déroute générale. Quant au château de Vauxmarcus et au sort de ses défenseurs bourguignons, Hugues de Pierre raconte d'une manière attachante cet épisode des guerres de Bourgogne. Le sort de la journée du samedi 2 mars 1476 une fois connu, Rodolphe de Hochberg était sorti de Boudry avec sa troupe et, tout d'une tirée, arrivait devant le château de Vauxmarcus, qu'il investit, aidé d'un corps revenant de la bataille, dans lequel se trouvait les bannières de Neuchâtel et du Landeron, gens fort échauffés contre les Bourguignons, et qui, avant que Rodolphe eût déclaré de quel côté il rangerait ses armes, avaient failli amener une révolution parce qu'on ne les laissait pas *courre sus aux Bourguignons* établis dans le comté. Rodolphe, au lieu d'essayer de jeter de l'eau sur le feu, l'attise et fait si bien que les assaillants, après avoir pillé le château, le livrent aux flammes, et que, trois mois plus tard, poursuivant les Romontois après l'affaire du Pont-de-Thielle, ils criaient encore, pour s'animer au combat : « En la rive de là, sont les paillards *eschaipés de Vauxmarcus !* faut les assaillir au col ! »

— Mais écoutons Hugues de Pierre :

« Or, pour reparler plus outre des faits et dits des seigneurs des Ligues, en après telles prouesses, si ordonnaient la bandière de Neuchâtel, ensemble ceux de Siebenthal, Wangen et Landeron, le jour après les Brandons, pour assaillir le châtel de Valmarcus, dedans lequel étaient maints Bourguignons, voire aucun chevaliers du Conseil étroit du duc. Pareillement, le sire comte Rodolphe mit hors aussi les compagnons de Boudry, ensemble les

Reuthelins, à même fin de courre sur Valmarcus. Grandement ébahis et empêchés furent les dits beaux chevaliers dedans le châtel, là où ne soulaient faire autre que joyeux banquets ; et auraient tous été pris comme rats, si, de fortune, le fâvre (*fogeron*), pour cent florins, ne les avait mis hors en la nuit, par la portette en bas la combe (*de La Vaux*), puis par travers bois et ramées, conduits devers Pontarlier : pendant icelle échappée, avaient, les dits chevaliers, par feintise, laissé courre par dedans le chatel les chevaux, qui firent beau jeu tout le temps, si que nos gens cuidaient à toute heure ouïr la bande sortir pour faire vaillantes saillies. Finalement, au petit piquant du jour, ceux du Landeron, les tout premiers, avec morillons, escales et autres engins, sautèrent par travers tours et créneaux, dedans le susdit châtel, criant : *Grandson ! Grandson ! mort ! tue ! sortez, paillards !* Là nul ne répond pour ce que là nul n'y a, hors meis la vieille gysante du castellan, ensemble un sien serviteur chenu, et vingt et deux chevaux et palefrois en bel accoutrement. Tant et si grande fâcherie témoignèrent les assaillants (ne treuvant là que vieux reliquats en place de Bourguignons échappés) que ceux du Landeron, pour se bailler aise et contentement, firent tous brandons du dit châtel, et là ne laissèrent que cendres sur pierres.»

Rodolphe de Hochberg fit main-mise sur les terres de Jean II, traité comme vassal déloyal et felon.

Si le sire de Vauxmarcus avait espéré, par sa soumission au duc, arriver à prendre la place de Rodolphe de Hochberg, ou à voir ses grands domaines transformés en fief mis sur le même pied que les baronnies de Grandson et d'Orbe, ses

plans étaient renversés de fond en comble. Au lieu d'une couronné quasi souveraine, son manoir incendié; au lieu de la non-vassalité à l'égard du comte de Neuchâtel, ses terres confisquées par ce dernier. Justice de dire que le duc Charles, pour en quelque sorte dédommager Jean II, lui donna la seigneurie de La Roche de Noirmont, en Bourgogne, où sa famille se retira.

Rodolphe de Hochberg était radieux : « Du plus loin qu'il vit la bandière de la ville ès poings du banderet Varnoud (*au retour de Grandson*), il se prit à rire d'aise, ébattant ses mains et criant paroles d'affection au dit sieur banderet : *Or ça ! mon compère, le bien revenu soyez !* Davantage force amitié aux autres compagnons »¹.

Le comte de Neuchâtel pouvait être joyeux en effet. Il se voyait du même coup délivré d'un vassal inquiétant et affranchi de tout lien de suzeraineté à l'égard des Châlons, Louis-le-Bon ayant été tué sur les bords de l'Yserne (*Arnon*), à la bataille de Grandson. Car dès lors, comme lui-même se plaisait à le dire, il ne fut plus obligé ni à roi, ni à duc. De plus, il avait joint à sa couronne un très beau fleuron, et, si Dieu lui prêtait vie, il espérait bien user tout à fait l'influence des Neuchâtel-Vauxmarcus dans le comté.

C'était un fin politique que ce Rodolphe de Hochberg, un véritable Allemand de nos jours ; les sires de Vauxmarcus ne lui allaient guère qu'à la hanche. Il savait aussi bien faire servir les passions populaires à ses desseins qu'amener les nobles à entrer dans ses vues, tandis que Jean II n'avait fait

¹ Chronique des chanoines.

qu'indisposer profondément contre lui ses sujets de la terre de Gorgier, et s'aliéner leur cœur.

Après la bataille de Grandson, les Suisses avaient voulu s'emparer des seigneuries de Jean II, comme ils l'avaient fait de celles de plusieurs seigneurs romands vaincus pendant ces guerres. Mais le comte Rodolphe les avait prévenus, en faisant, comme nous l'avons dit, main-mise sur Vauxmarcus, Gorgier et Travers. Toujours habile, il paraissait fonder la félonie de son vassal, comme le dit le chanoine Hugues de Pierre, sur cette maxime que l'ennemi des Ligues en général était par cela même l'ennemi direct du comte de Neuchâtel. Les Suisses se déclarèrent satisfaits et le comte garda en sa main les terres en question. Les sujets de la terre de Gorgier entre autres furent assemblés sur le cimetière, autour du temple de St-Aubin, et prêtèrent serment de fidélité au comte Rodolphe, entre les mains de son lieutenant-général Antoine de Colombier, qui leur confirma leurs franchises, sans restriction.

Jean II ne jouit pas longtemps de sa nouvelle seigneurie de La Roche de Noirmont. Fidèle au duc Charles, malgré les écrasants revers de ce dernier, Jean de Neuchâtel suivit sa fortune et fut tué avec lui à la bataille de Nancy.

La tradition a cherché à poétiser cette mort, en voulant que le sire Jean II fût, à Nancy, à la tête des Neuchâtelois qui combattaient aux côtés des Suisses. Un vieil ouvrage, où figurent les « franchises et libertés des bourgeois de Valangin », mêlées à divers récits guerriers, raconte ainsi la mort du duc de Bourgogne et celle de Jean de Neuchâtel :

« Charles avait reçu du baron de Vauxmarcus, le même qui lui avait rendu son château sans résistance, un coup d'épée sur la tête qui l'avait fendue jusqu'aux dents ; malgré cette énorme blessure, il perça d'une pique le baron et l'étendit à ses pieds. Il avait immolé plus d'une victime : là, perdirent la vie plusieurs valeureux de Neuchâtel, à la suite du baron de Vauxmarcus ; on les trouva étendus aux côtés de Charles...»

Inutile de faire remarquer qu'il n'y a de vrai, dans ces prouesses, que la mort du duc et de Jean II. Le chroniqueur allemand Strumpf, en citant ce dernier parmi les grands qui trouvèrent la mort à Nancy, l'appelle *ein herr von Fâmargu* (Vauxmarcus), et l'historien Jean de Muller le cite également au nombre des morts. Jules de Sandoz-Travers n'est cependant pas très sûr du fait ; et, à l'appui, il indique une reconnaissance de Claude Dubois qui fixerait au *24 octobre 1478*, la date d'un acensement fait par Jean II de Neuchâtel, père de Claude : le notaire qui a dressé la reconnaissance a mal lu la date de l'acte, tout simplement, car en 1478 même, le Jean de Neuchâtel qui figure aux audiences est le fils de Jean II, *Jean-le-Bâtard*.

La fille du duc Charles, Marie de Bourgogne, confirma à la veuve de Jean II la seigneurie de La Roche de Noirmont, dont son père avait fait don à Jean II de Neuchâtel. Louise née de Menthon mourut à Vauxmarcus : au moins le *Nécrologe* de la Chartreuse de la Lance porte-t-il cette mention : « 12 avril D. *Obit*, Dame de Vauxmarcus, qui nous a légués XL livres de bonne monnaie, en une fois, pour acquisition de cens ; laquelle était appelée Louise de Menthon. Et l'agenda du couvent (*qui*

comprenait les vêpres, les matines et les laudes de l'office des morts) doit être dit le jour précédent, pour elle et pour ceux pour lesquels elle avait l'intention. »

A sa mort, Jean II laissait trois fils, *Claude*, *Aymon*, *Simon*, une fille, *Charlotte*, plus un bâtard, *Jean*, nommé baillif de Rothelin en 1487, par Philippe de Hochberg, à son avènement. Ce bâtard paraît être mort dans la force de l'âge (1493) et n'avoir pas fait souche ; c'est lui qui siégeait aux Audiences de 1478, en l'absence de ses frères¹. Simon, le cadet, avait embrassé l'état ecclésiastique et devint chanoine du chapitre de Neuchâtel.

On peut envisager la fin de la vie de Jean II comme la première dégringolade à remarquer dans la maison de Neuchâtel-Vauxmarcus. Nous en constaterons bien d'autres.

Fritz CHABLOZ.

LE VILLAGE DES CHAVANNES PRÈS D'ECHALLENS

Plusieurs fois nous avions entendu parler d'un village du nom de *Chavannes*, qui aurait autrefois existé près d'Echallens, aux confins des territoires d'Assens et de Brétigny-Saint Barthélémy. Nous avons voulu faire des recherches, elles ont donné raison à la tradition.

Nous croyons donc pouvoir affirmer l'existence de ce village, qui fut plus tard un simple hameau

¹ Jules de Sandoz-Travers en fait le fils aîné et légitime de Jean II, mais c'est une erreur : en 1479, Rodolphe de Hochberg agit comme tuteur de *Claude*, *Aymon*, *Simon* et *Charlotte*, et *Jean* n'est pas mentionné ; d'ailleurs, si Jean avait été l'aîné légitime, c'est à lui qu'en 1487, les seigneuries de Jean II auraient été remises et non à Claude Ier.